



# CERCLE DE LA VOILE DE BORDEAUX

## Cotisation annuelle 2020

1) Renseignements (voir également au dos)	Premier adhérent	Deuxième adhérent	Autres adhérents (cotis. familiale ou habitable)
Nom			Nom + Prénom A renseigner ci-dessous
Prénom			
Adresse			3 - - - - -
Code Postal			4 - - - - -
Ville			
Portable			5 - - - - -
Email			
Téléphone Domicile			6 - - - - -
Profession ou ancienne profession			

2) Activité principale	Série	N° de voile	N° mouillage ou N° emplacement	Nom du bateau - (obligatoire pour habitable)
Habitable – Quillard de sport				
Dériveur				
Multicoques				
Planche				

3) Demande de licences ou renouvellement	(Obligatoire pour être membre électeur du club)	(Si vous êtes adhérent dans un autre club, merci de le préciser)	
<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Date de naissance</b>	<b>N° de licence</b>

#### 4) Cotisations annuelles 2020 (Valide et Handi)

Support / Bateau	JEUNE / ETUDIANT	ADULTE	FAMILLE
	Jeune jusqu'à 18 ans Etudiant moins 25 ans		6 personnes maxi Conjoint et enfants à charge
<b>SANS</b>	<b>61 €</b>	<b>71 €</b>	<b>239 €</b>
<b>YOLE</b>	<b>81 €</b>	<b>111 €</b>	
<b>Planche à Voile</b>	<b>71 €</b>	<b>85 €</b>	
<b>Bateau solitaire</b>	<b>112 €</b>	<b>159 €</b>	
<b>Equipage 2 personnes</b>	<b>153 €</b>	<b>204 €</b>	
<b>Habitable ou quillard</b>	<b>avec mouillage</b>		<b>355 €</b>
<b>Adhésion Yole</b>	<b>Pour les adhérents FFV</b>	<b>50 €</b>	

Une réduction de 50% sera accordée aux jeunes (moins de 18 ans) résidant à l'année à Carcans ainsi qu'aux jeunes de l'école de sport.

#### 5) Cotisations vacanciers par bateau (juillet - août) pour licenciés FFV

Habitable ou quillard avec utilisation mouillage CVB- grutage compris - 5 pers maxi	<b>1ère semaine</b>	<b>141 €</b>	.....
	<b>Semaines suivantes</b>	<b>121 €</b>	.....
Autre support (catamaran, dériveur, PAV)	<b>Par semaine</b>	<b>86 €</b>	.....

**6) Licences 2 licences obligatoires pour les cotisations (équipe - familiale - habitable)**

Licence adulte scanner <b>certificat médical</b>	58,50 €	X	
Licence jeune (né après le 01/01/2001) scanner <b>Certificat médical</b>	29,50 €	X	
<a href="http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/medical/documents/Certificat_Medical.pdf">http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/medical/documents/Certificat_Medical.pdf</a>			
En situation de handicap : <input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non			
Cette information est facultative et déclarative. Elle permettra de vous adresser des informations relatives à la voile Handivalide et restera strictement confidentielles. En cochant cette case, vous acceptez que la FFVoile utilise ce renseignement à des fins exclusives de mise en valeur de la pratique handivoile, notamment par l'intermédiaire d'outils statistiques.			
			<b>Sous - total</b>

**7) Taxes de navigation 2020**

Dériveur ou catamaran	18,95 €	X	
Habitable et dériveur à cabine de + de 4.50 m	37,55 €	X	
			<b>Sous - total</b>
Total paiement = Cotisation + licences + taxes de navigation			<b>TOTAL</b>

**Cotisation à envoyer signée avec le règlement à Christophe RICHARD  
3 Rue de l'Espéranto APPT 76 - Résidence les Alpilles - 33310 LORMONT  
Chèque à l'ordre du Cercle de la Voile de Bordeaux Carcans Maubuisson « CVBCM »**

**8) Frais annexes**

Intervention nautique (cf. article du Règlement Intérieur)	<b>60 € de l'heure</b>
Grutage pour les personnes extérieures au CVB	<b>80 €</b>
Grutage pour les personnes membres du CVHM et CNHM	<b>40 €</b>

**Communication du fichier** : j'accepte que le club CVB ou la FFVoile utilise ces éléments permettant de constituer un fichier.

**Participation à la vie du club**

- Je souhaite participer à la vie du CVBCM :  oui  non
- Entretien des bâtiments  oui  non
  - Matériel nautique  oui  non
  - Intendance  oui  non
  - Commission sportive  oui  non
  - Organisation de régates  oui  non
  - Etes-vous titulaire du permis bateau ?  oui  non
  - Sinon, voulez-vous le passer au CVB ?  oui  non
  - Dans ma pratique de la voile, je favorise  la voile loisir  la compétition

Nous demandons aux membres du club, comme il est précisé dans les statuts, de **participer à la vie du club**, notamment pendant les grandes régates. (**voir calendrier CVB 2020**)

Prendre contact avec le Commissaire Nautique : Christophe RICHARD (Tél : **06 12 65 51 07**).

**Assurance**

La licence FFVoile permet de bénéficier de l'assurance auprès de :

- La **MAIF** régie par le Code des Assurances, vous couvrant en Responsabilité civile pour les dommages que vous pourriez occasionner à des tiers dans la pratique de la voile.
- La **MDS**, régie par le Code de la Mutualité, pour l'individuelle Accident et l'assistance rapatriement, comprenant une indemnisation de vos propres dommages corporels en cas d'accident.

Des garanties complémentaires couvrant les dommages corporels peuvent être souscrites auprès de la Mutuelle des Sportifs.

- J'ai décidé de souscrire à l'une des formules de garanties complémentaires
- Je refuse de souscrire à l'une des formules de garanties complémentaires

Je soussigné (e), ..... certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur(1) et des statuts (1) et m'engage pour ma famille et moi-même à me conformer aux règlements FFV, aux statuts et aux règlements intérieurs du CVBCM,

**A** .....le ..... **Signature de l'adhérent pour accord**

(1) règlement intérieur et statuts à consulter sur le site <http://www.cerclevoilebordeaux.com/>

**Merci de joindre une enveloppe timbrée à votre adresse pour l'envoi de vos licences**

Réservé au club :

Cotisations		Licences		Taxes nav.	
Réglées	Encaissées	Réglées	Données	Réglées	Données